**THOIRY WILD RACE 2021**

**REGLEMENT DE LA 3 EME EDITION**

**Article 1 : EPREUVES**

Le ZooSafari de Thoiry organise le dimanche 19 septembre 2021 une course à pied de 10 km et une course de moins d’1km pour les enfants, sous le nom de la THOIRY WILD RACE. Cette 3ème édition accepte uniquement les coureurs. (Pas de marcheurs ou de marcheurs nordiques pour cette 3ème édition 2021)

**Article 2 : LE PARCOURS**

Le Parcours de 10 km se déroulera uniquement dans les allées forestières du zoo, du safari et des jardins du Château de Thoiry. Le parcours est composé d’allées forestières avec certains dénivelés, des escaliers et des allées bitumées. Certaines portions peuvent s’apparenter à un trail. La course de 10 km est réservée aux personnes à partir de 16 ans révolus le 19 septembre 2021.

La course n’est pas inscrite à la FFA.

Le Parcours de 900 m est une boucle dans le zoo uniquement dans des allées damées. Elle est réservée aux enfants de 7 à 12 ans révolus le 19 septembre 2021

Le parcours sera mis en ligne sur notre site internet et pourra être modifié jusqu’au jour de l’évènement en fonction des aléas (sécurité, météo …)

**Article 3 : LES INSCRIPTIONS**

La course de 10 km est ouverte à toute personne de plus de 16 ans révolus le 19 septembre 2021 fournissant un certificat médical mentionnant : la non-contre-indication à « la pratique de la course à pied en compétition » ou de « la pratique de l’athlétisme en compétition » datant de moins d’un an à la date de la course. Les athlètes de la FFA pourront s’inscrire en fournissant une photocopie de leur licence 2021-2022.

Pour les participants mineurs, pour la course des 10 km ou celle de 900 m en plus du certificat médical reprenant les mentions ci-dessus, une autorisation parentale est obligatoire.

En l’absence de ces documents, l’inscription ne pourra pas être validée, et aucun remboursement ne sera possible. Sans ces documents validés, il sera impossible de participer.

Les inscriptions se feront uniquement sur internet sur THOIRY.NET rubrique évènement ou sur le site LESPORTIF.COM

Les inscriptions sont limitées à 2500 coureurs pour la course des 10 km et 200 enfants pour la course de 900 m. Les inscriptions auront lieu jusqu’au 18 septembre, veille de la course dans la mesure de la limite des inscriptions notée ci-dessus. Les inscriptions seront terminées dès que le quota de participants sera atteint.

**Article 4 : TARIFS**

* 32 euros par personne de plus de 16 ans plus 2 euros de frais de dossier
* 25 euros par enfant de 7 à 12 ans plus 2 euros de frais de dossier
* En équipe, 5 dossards à 32 euros et 1 dossard offert pour les plus de 16 ans plus les frais de dossier

Ces tarifs comprennent l’inscription à la course choisie et l’entrée du ZooSafari de Thoiry pour le reste de la journée. Le billet est daté et valable uniquement le 19 septembre 2021. Le coureur peut sortir du ZooSafari après la course et revenir pour visiter ce même jour.

Tous les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d’un adulte responsable.

**Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 18 septembre 2021 de 9h30 à 18h, à l’entrée du zoo à pied, ainsi que le dimanche 19 septembre 2021 de 7h30 à 9 h dernière remise.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Les dossards seront remis sur présentation de la carte d’identité. Elle pourra être remise à un tiers si celui-ci présente la photocopie de la carte d’identité du ou des autres coureurs concernés.

Tous ces dossards ne pourront être remis seulement et seulement si le dossier est complet, c’est-à-dire s’il est payé en totalité et que le certificat médical est validé.

Les dossards devront être portés obligatoirement dès la ligne de départ, au niveau de la poitrine de manière visible.

**Article 6 : ECHANGE DE DOSSARD**

Les échanges de dossards pourront se faire directement sur la plateforme LESPORTIF.COM jusqu’au 12 septembre 2021. Après cette date, l’échange de dossard ne sera plus possible. Ces échanges ne peuvent avoir lieu que dans le contexte de la plateforme d’inscription, avant le 12 septembre 2021.

**Article 7 : ANNULATION**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire lieu à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. L’échange est possible uniquement dans les conditions de l’article 6.

**Article 8 : ENVIRONNEMENT**

La course se déroule dans le ZooSafari de Thoiry, les participants devront courir obligatoirement sur le tracé balisé en respectant l’environnement, les végétaux et dans le respect des animaux. Aucun contact avec les animaux ne sera toléré. Il est interdit de jeter tout objet afin de respecter les animaux et la nature environnante.

**Article 9 : ANNULATION DE LA COURSE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou sanitaire ou de toute autre circonstance ou évènement mettant en danger la sécurité des concurrents, le ZooSafari se réserve le droit d’annuler les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

**Article 10 : ASSISTANCE MEDICALE**

Un poste de secours sera présent du début à la fin de la THOIRY WILD RACE et sera en mesure d’appeler les secours adéquats si nécessaire.

**Article 10 : ASSURANCE**

Il incombe aux participants de s’assurer personnellement si leur assurance usuelle couvre les risques de leur pratique sportive ou de souscrire une assurance complémentaire si besoin.

**Article 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis si le ZooSafari de Thoiry décide qu’il est nécessaire de le faire pour toute raison inhérente au bon accueil et à la sécurité des participants. Une communication sera alors envoyée par mail à tous les inscrits et disponible sur le site d’inscription.

**Article 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout participant reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de non-participation à l’évènement.

Tout participant autorise le ZooSafari de Thoiry à utiliser les images sur lesquelles il apparaît, prises à l’occasion de la THOIRY WILD RACE, sur tous les supports permettant de promouvoir l’évènement dans le cadre des lois en vigueur.